

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE de RANSPACH**

**ARRETE N° ARM2021-06-11/14
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX
06 RUE DES BOULEAUX 68470 RANSPACH**

Nous, Maire de la Commune de Ranspach,

VU les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la route ;

CONSIDERANT que des travaux de pose de branchement au réseau d'eau et d'assainissement doivent être exécutés du 14/06/2021 au 18/06/2021, au 06 rue des Bouleaux à RANSPACH ;

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories dans la rue du Cimetière.

ARRETONS

Art.1 Le stationnement et la circulation des véhicules légers et des poids lourds seront interdits, dans la rue des Bouleaux du 14 juin au 18 juin 2021.

Art.2 Une signalisation réglementaire au niveau de la zone de travaux sera installée par l'entreprise TP LASSERE de Sentheim pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art.3 Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux forces de l'ordre, ni aux véhicules sanitaires et de secours, ni aux véhicules des ouvriers communaux.

Art.4 Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché aux conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Art. 5 Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fellingring, les agents de la Brigade Verte et la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6 La commune de RANSPACH décline toutes responsabilités en cas d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Procureur de la République à MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FELLERING
- Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de THANN
- La Brigade Verte à SOULTZ
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de SAINT-AMARIN
- Monsieur le Chef de Corps des pompiers de RANSPACH
- Archives – Affichage – Dossier
- Ets SUEZ EAU France SAS 17, rue Guy de Place 68800 VIEUX-THANN
- TP LASSERE, 22C rue des Vignes 68780 SENTHEIM

Fait à RANSPACH, le 11 juin 2021

***Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
affiché et notifié le 14 juin 2021***



Le Maire :

Jean-Léon TACQUARD